



A l'attention des Clubs scolaires ou universitaires

Messieurs les Président(e)s, Cher(e) ami(e)s,

Notre attention a été attirée sur l'utilisation parfois détournée pratiquée par certains responsables de clubs « dits » « scolaires et universitaires » concernant la prise des licences à des tarifs préférentiels.

Je vous rappelle que, seuls les élèves ou étudiants inscrits dans la structure scolaire ou universitaire où le club a son siège, peuvent prétendre au tarif préférentiel.

Le club peut accueillir d'autres pratiquants non inscrits dans l'établissement, mais ces derniers doivent être licenciés au tarif normal.

A partir de :

19 € pour les – de 16 ans

34 € pour les adultes